



Reconnue d'utilité publique



## LIVRET D'ACCUEIL

---

Résidence autonomie - **Tarare**

Les Terrasses  
de Tarare



# Bienvenue à vous !

Toute l'équipe de la résidence autonomie *Les Terrasses de Tarare* vous souhaite la bienvenue. Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui vous sont proposées.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Vous offrir confort et sécurité est le but de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

**La direction**



La résidence propose 202 places en hébergement permanent ou temporaire.



## Votre cadre de vie

Située à Tarare, à proximité du centre-ville, la résidence autonomie *Les Terrasses de Tarare* bénéficie d'un environnement dynamique et animé.

Elle propose 202 places en hébergement permanent ou temporaire.

Tous les membres de l'équipe sont des professionnels compétents et formés pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule en toute sécurité et dans le respect de vos droits et de vos libertés.



## Chez vous, pour vous

La résidence propose des appartements, pour personne seule ou en couple, de type :

- T1 (15 m<sup>2</sup>) ;
- T1 bis (27 ou 37 m<sup>2</sup>) ;
- T2 (37 m<sup>2</sup>, 47 m<sup>2</sup> ou 50 m<sup>2</sup>) ;
- T3 (41,5 m<sup>2</sup>, 53 m<sup>2</sup>, 60 m<sup>2</sup>, 70 m<sup>2</sup> ou 75 m<sup>2</sup>).

Tous sont dotés d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes. Certains disposent d'un balcon. Vous pouvez aménager un coin cuisine dans l'espace dédié.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre logement, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous avez la possibilité d'aménager votre appartement à votre guise avec votre mobilier, vos objets personnels, et d'apporter votre téléviseur et votre téléphone (installation à votre charge). Vous pouvez également, sous certaines conditions, amener votre animal de compagnie.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

# À savoir

---

- **L'entretien des parties communes** est réalisé quotidiennement par les équipes de l'établissement. Vous êtes responsable du nettoyage de votre logement avec l'aide de prestataires extérieurs si nécessaire (frais à votre charge).
- **Une machine à laver et un sèche-linge** sont à votre disposition. Ils fonctionnent avec des jetons que vous devez venir chercher à l'accueil (service payant).
- **Les travaux quotidiens** de la résidence et du jardin sont pris en charge par l'agent de maintenance et par un prestataire extérieur.
- **Un salon de coiffure** est ouvert au sein de l'établissement (prestation annexe facturée).
- L'établissement respecte la liberté de croyance et d'opinion. Les coordonnées des représentants des **principaux cultes** peuvent vous être indiquées.
- Vous disposez d'**une boîte aux lettres** à votre nom dans l'entrée de l'établissement : le facteur y dépose directement votre courrier au quotidien. Vous pouvez déposer dans une boîte aux lettres dédiée les courriers affranchis que vous souhaitez envoyer.
- **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins, qui seront alors à votre charge.





**Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie  
et d'un accompagnement de qualité à votre égard.**

# Votre bien-être

Les salariés de la résidence autonomie *Les Terrasses de Tarare* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, l'accompagnement et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend un agent de restauration, des agents cadre de vie, des gardiens et un agent d'entretien.
- **L'équipe d'accompagnement** comprend des aides-soignants et des infirmiers.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une secrétaire pour répondre à vos demandes.

## Une cuisine équilibrée et savoureuse

Vous pouvez déjeuner au restaurant de la résidence du lundi au vendredi à 12h (service payant). Les repas sont préparés par un prestataire extérieur en liaison chaude. Les menus sont affichés dans le hall de la résidence. Variés et équilibrés, ils tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Un potage peut également vous être servi le soir. Tout repas qui n'est pas décommandé 48 heures à l'avance sera facturé.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, une salle est réservée à cet effet. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Vous pouvez également faire appel à notre service de portage de repas partenaire, qui livre des paniers-déjeuner tous les jours de la semaine (sauf le dimanche et les jours fériés). Vous devrez en faire la demande au prestataire.

## Vos activités

Notre programme d'animations est varié : ateliers mémoire, chant, travaux manuels, repas dansants ou à thème, gymnastique adaptée, yoga, art floral, prévention des chutes...

Des rencontres peuvent être organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Toutes ces activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

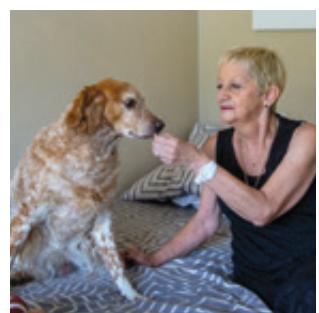
Une commission d'animation se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

Le programme des activités est affiché dans le hall d'entrée.

À tout moment, pour bavarder ou partager une collation, le salon est à votre disposition.



**Toutes ces activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.**





**Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.**

# Un accompagnement de qualité

L'établissement *Les Terrasses de Tarare* est une résidence autonomie, véritable substitut du domicile. Vous pourrez faire intervenir chez vous les services d'aides et de soins de votre choix.

Vous avez, par ailleurs, l'entièvre liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Si cela est nécessaire, l'équipe coordonne l'intervention des différents prestataires extérieurs dont vous avez besoin et vous aide dans les déplacements et gestes quotidiens, s'ils vous sont devenus difficiles.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre appartement à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter la direction ou le personnel d'accompagnement avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.



# Accueil et prise en charge

---

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition) ;
- votre livret de famille ;
- vos ordonnances en cours.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Il vous est vivement conseillé de souscrire personnellement une assurance couvrant votre responsabilité civile.



# Une équipe à l'écoute

---

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérenité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement **au conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall d'entrée).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrons souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

## Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement.

En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

## Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Décembre 2025. Crédit photo : Valérie Coulteron. Réalisation : Iand'M.  
En période épidémique, les personnels de Partage et Vie sont équipés de protections adaptées  
et respectent les gestes barrières.

## Résidence Les Terrasses de Tarare Résidence autonomie

2, rue de Verdun – 69170 Tarare

Tél : 04 74 05 09 41

Courriel : [lesterrassesdetarare@fondationpartageetvie.org](mailto:lesterrassesdetarare@fondationpartageetvie.org)



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 136 établissements et plus de 7 100 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire, et est habilitée à recevoir dons, legs et donations.

